

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

### Séance du Samedi 12 mars 2016

Le samedi 12 mars 2016, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Ingrandes-de-Touraine sur la convocation qui a été adressée le 3 mars 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 179 correspondant à : 279 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **74**      Nombre de voix : **154**

Secrétaire de Séance : Madame Valérie BOUCHAUD

### Election de trois représentant(e)s des communes et EPCI au Bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-2, L.5211-10 et L.2121-21,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, approuvés par le décret interministériel du 22 mai 2008,

Considérant que le territoire du Parc a été concerné par la création de communes nouvelles,

Considérant que deux membres du Bureau, Messieurs Gilbert BOISBOUVIER et Jacky PASSET, délégués respectivement de la commune de Gennes et de la Communauté de communes Vallée Loire-Authion ne peuvent plus siéger au titre de leur désignation initiale pour représenter le Maine-et-Loire,

Considérant que Monsieur Jacques AUPIC, délégué de la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire a démissionné,

Conformément aux statuts du Parc, il convient de désigner deux élus de Maine-et-Loire et un élu d'Indre-et-Loire pour compléter les représentants des élus communaux ou des EPCI du Bureau, comptant dix membres dont cinq pour le territoire d'Indre-et-Loire et cinq pour le territoire du Maine-et-Loire.

Vu les candidatures de Messieurs Gilbert BOISBOUVIER, Jacky PASSET et Philippe GUILLARD,

L'Assemblée donne son accord à l'unanimité pour un vote à main levée,

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, élisent les membres suivants pour siéger au Bureau :

Représentants des communes et EPCI pour le territoire du Maine-et-Loire :

- Monsieur Gilbert BOISBOUVIER
- Monsieur Jacky PASSET

Représentant des communes et EPCI pour le territoire de l'Indre-et-Loire :

- Monsieur Philippe GUILLARD

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit BARANGER

---

## **DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

### **Séance du Samedi 12 mars 2016**

Le samedi 12 mars 2016, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Ingrandes-de-Touraine sur la convocation qui a été adressée le 3 mars 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 179 correspondant à : 279 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **74**                      Nombre de voix : **154**

Secrétaire de Séance : Madame Valérie BOUCHAUD

### **Election des Vice-présidents des Conseils régionaux Centre-Val de Loire et Pays de la Loire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-2, L.5211-10 et L.2121-21,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, approuvés par le décret interministériel du 22 mai 2008,

Considérant que suite aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, les conseils régionaux des Pays de la Loire et Centre-Val de Loire ont délibéré pour désigner leurs représentants respectifs au Bureau du Parc,

Considérant que la Commission Permanente du Conseil régional des Pays de la Loire a par délibération du 29 janvier 2016, désigné comme membres du Bureau :

- Monsieur Laurent GERAULT
- Madame Régine CATIN
- Monsieur Roch BRANCOUR
- Madame Roselyne BIENVENU
- Madame Christelle CARDET

Considérant que l'Assemblée plénière du Conseil régional Centre-Val de Loire a par délibération du 4 février 2016, désigné comme membres du Bureau :

- Monsieur Benoit FAUCHEUX
- Madame Isabelle GAUDRON
- Monsieur Pierre-Alain ROIRON
- Monsieur Jean Patrick GILLE
- Madame Isabelle PAIN

Conformément aux statuts du Syndicat mixte, le Comité syndical doit élire parmi ses membres, deux Vice-présidents afin de représenter chacune des régions au sein du Bureau,

-----

Vu les candidatures de Messieurs Laurent GERAULT pour la Région Pays de la Loire et de Monsieur Benoit FAUCHEUX pour la Région Centre-Val de Loire,

L'Assemblée donne son accord à l'unanimité pour un vote à main levée,

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, élisent :

Vice-président représentant la Région Pays de la Loire au Bureau :

- Monsieur Laurent GERAULT

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à la majorité moins 6 voix CONTRE, élisent :

Vice-président représentant la Région Centre-Val de Loire au Bureau :

- Monsieur Benoit FAUCHEUX

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication

Le **16 MARS 2016**

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

**Séance du Samedi 12 mars 2016**

Le samedi 12 mars 2016, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Ingrandes-de-Touraine sur la convocation qui a été adressée le 3 mars 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 179 correspondant à : 279 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **74**      Nombre de voix : **154**

Secrétaire de Séance : Madame Valérie BOUCHAUD

### Approbation du compte de gestion 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Constatant que le compte de gestion 2015 est conforme au compte administratif 2015, lesquels présentent les soldes suivants :

- Excédent de clôture de 769 123,18 euros en section de fonctionnement,
- Excédent de clôture de 122 242,63 euros en section d'investissement avant reprise des restes à réaliser,

Les membres du comité syndical déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- Approuvent le compte de gestion pour l'exercice 2015

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



  
Benoit BARANGER

-----

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

### Séance du Samedi 12 mars 2016

Le samedi 12 mars 2016, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Ingrandes-de-Touraine sur la convocation qui a été adressée le 3 mars 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 179 correspondant à : 279 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **73**                      Nombre de voix : **153**

Le Président s'étant retiré au moment du vote,

Secrétaire de Séance : Madame Valérie BOUCHAUD

### Approbation du compte administratif 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical réunis sous la présidence de Monsieur Pierre LAMBERT, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2015, dressé par Monsieur Benoît BARANGER, Président, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion 2015,

Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultats
Fonctionnement (sauf 002)	2 010 547,27	2 021 453,92	10 906,65
Investissement (sauf 001)	212 399,52	303 350,62	90 951,10
002 Résultat reporté N-1		758 216,53	758 216,53
001 Solde d'investissement N-1		31 291,53	31 291,53
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 222 946,79</b>	<b>3 114 312,60</b>	<b>891 365,81</b>

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	2 010 547,27	2 779 670,45	<b>769 123,18</b>
Investissement	212 399,52	334 642,15	<b>122 242,63</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2015 :

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à : **769 123,18 €**
- le résultat de clôture de la section d'investissement avant reprise des restes à réaliser s'élève à : **122 242,63 €**
- le résultat de clôture de la section d'investissement après reprise des restes à réaliser s'élève à : **95 838,74 €**

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoît BARANGER

---

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

### Séance du Samedi 12 mars 2016

Le samedi 12 mars 2016, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Ingrandes-de-Touraine sur la convocation qui a été adressée le 3 mars 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 179 correspondant à : 279 voix  
Nombre de membres présents ou représentés : **73**      Nombre de voix : **153**  
Secrétaire de Séance : Madame Valérie BOUCHAUD

### Affectation du résultat

Le compte administratif 2015 présente un résultat d'exécution de la section de fonctionnement de 769 123,18 € (recettes de fonctionnement et produits rattachés de l'exercice 2.021 453,92 € moins dépenses de fonctionnement et charges rattachées de l'exercice 2.010.547,27 € plus le résultat reporté des exercices antérieurs 758 216,53 €)

Le solde d'exécution de la section d'investissement est égal à 122 242,63 € (recettes d'investissement de l'exercice 303 350,62 € moins dépenses d'investissement de l'exercice 212 399,52 € plus le solde d'investissement reporté 31 291,53 €).

Le montant des restes à réaliser en section d'investissement est égal à -26 403,89 € (recettes 48 258,84 € moins dépenses 74 662,73 €)

Aussi, seront inscrits au budget primitif 2016 :

- un report de recettes d'investissement, article 001 pour la somme de 122 242,63 €
- un excédent de fonctionnement reporté au 1068 pour la somme de 0 €
- un report de recettes de fonctionnement, article 002 pour la somme de 769 123,18 €.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent l'affectation du résultat décrite ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication

Le

**16 MARS 2016**



## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

### Séance du Samedi 12 mars 2016

Le samedi 12 mars 2016, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Ingrandes-de-Touraine sur la convocation qui a été adressée le 3 mars 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 179 correspondant à : 279 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **74**      Nombre de voix : **154**

Secrétaire de Séance : Madame Valérie BOUCHAUD

### Budget primitif 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires du Comité syndical du 5 mars 2016 ;

Il est proposé d'équilibrer le budget primitif tel que présenté. Il s'équilibre :

**En section de fonctionnement à la somme de : 3 168 912,99 €**

#### Dépenses de fonctionnement – Vue générale

Chapitre	Libellé	budget précédent	Budget 2016
011	Charges à caractère général	1 085 761.57 €	1 236 640.08 €
012	Frais de personnel	1 256 739.00 €	1 285 254.00 €
65	Autres charges de gestion courante	92 769.67 €	188 978.13 €
66	Charges financières	500.00 €	500.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 363.88 €	4 050.00 €
022	Dépenses imprévues	144 561.12 €	190 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	161 540.00 €	32 674.00 €
042	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (amortissements)	138 944.33 €	230 816.78 €
TOTAL		2 883 179.57 €	3 168 912.99 €

#### Recettes de fonctionnement – Vue générale

Chapitre	Libellé	budget précédent	Budget 2016
002	Résultat de fonctionnement reporté	758 216.53 €	769 123.18 €
013	Atténuation de charges	15 055.00 €	1 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	93 254.23 €	164 179.95 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	5 000.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 994 213.81 €	2 199 105.86 €
75	Autres produits de gestion courante	7 300.00 €	12 750.00 €
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €
77	Produits exceptionnels	15 140.00 €	17 754.00 €
TOTAL		2 883 179.57 €	3 168 912.99 €

-----  
**En section d'investissement à la somme de : 665 603.38 €**

**Dépenses d'investissement – Vue générale**

Chapitre	Libellé	budget précédent	Budget 2016
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
020	Dépenses imprévues	22 166.00 €	24 855.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	93 254.23 €	164 179.95 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	1 499.00 €
20	Immobilisations incorporelles	123 831.20 €	92 595.61 €
21	Immobilisations corporelles	261 657.15 €	214 473.82 €
23	Immobilisations en cours	30 000.00 €	168 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>530 908.58 €</b>	<b>665 603.38 €</b>

**Recettes d'investissement – Vue générale**

Chapitre	Libellé	budget précédent	Budget 2016
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	31 291.53 €	122 242.63 €
021	Virement de la section de fonctionnement	161 540.00 €	32 674.00 €
024	Produits de cessions	1 300.00 €	0.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	138 944.33 €	230 816.78 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	1 499.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 746.00 €	58 046.13 €
13	Subventions d'investissement reçues	165 086.72 €	220 324.84 €
	<b>TOTAL</b>	<b>530 908.58 €</b>	<b>665 603.38 €</b>

Le budget primitif 2016 est voté au chapitre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Budget primitif de l'exercice 2016, comprenant ses annexes, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :

Section de fonctionnement : **3 168 912,99 €**

Section d'investissement : **665 603.38 €**

- Adopte le programme d'actions 2016 et particulièrement les programmations régionales ainsi que leurs plans de financement ci-après :



**Contrats de Parc Régions Centre Val de Loire et Pays de la Loire – Programme d'actions exercice 2016 -Fonctionnement**

Intitulé de l'opération	DEPENSES				RECETTES			
	Montant de l'opération	Région Centre Val de Loire	Région Pays de la Loire	Autres	PNR			
Espèces exogènes - Lits majeurs Loire - Vienne	16 100 €	6 440 €	6 440 €		3 220 €			
Suivi et préservation du Busard cendré	14 485 €	4 028 €	7 560 €		2 897 €			
Plan de gestion différenciée	5 535 €		3 874 €	1 661 €				
Mobilisation des habitants énergie climat	59 077 €	9 055 €	19 056 €	Ademe	11 816 €			
Densification de l'habitat dans le Douessin	20 323 €		14 226 €		6 097 €			
Carnets de découverte	15 972 €		12 500 €		3 472 €			
Thématique 2016 + 20 <sup>ème</sup> anniversaire du Parc	83 700 €	23 480 €	43 480 €		16 740 €			
Marque Parc - Hébergement	16 220 €		8 000 €		8 220 €			
Journées techniques	8 000 €		6 000 €		2 000 €			
Education à l'environnement	81 350 €	23 657 €	41 423 €		16 270 €			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>320 762 €</b>	<b>66 660 €</b>	<b>162 559 €</b>	<b>20 811 €</b>	<b>70 732 €</b>			

-----  
**Contrats de Parc Régions Centre Val de Loire et Pays de la Loire – Programme d'actions exercice 2016 - Investissement**

	DEPENSES		RECETTES			
	<i>Intitulé de l'opération</i>	<i>Montant de l'opération</i>	<i>Région Centre Val de Loire</i>	<i>Région Pays de la Loire</i>	<i>Autres</i>	<i>PNR</i>
Thématique 2016 - 20 <sup>ème</sup> anniversaire du Parc	35 114 €	17 557 €		17 557 €		
Extension Ateliers Maison Bellanger	115 000 €	65 500 €		49 500 €		
Confortement du schéma directeur informatique + visio-conférence	21 952 €	10 976 €		10 976 €		
<b>Sous-total Investissement PNR Maître d'ouvrage</b>	<b>172 066 €</b>	<b>94 033 €</b>		<b>78 033 €</b>		
Mobilier RNR JOREAU	25 990 €			15 594 €	Gennes	10 396 €
Sentier patrimoine TURQUANT	14 012 €			9 808 €	Commune	4 204 €
Maillage voies cyclables du Bourgueillois	50 000 €	25 000 €			CDC - TEPCV	10 800 €
					Communauté de communes Bourgueillois	14 200 €
Programme opérationnel Maison Passive Ligérienne - GIZEUX	29 353 €	14 676 €			CDC - TEPCV	8 806 €
					Gizeux	5 871 €
TVB Beaufort	21 910 €			6 573 €	Beaufort en Vallée	15 337 €
<b>Sous total investissement autres maîtres d'ouvrage</b>	<b>141 265 €</b>	<b>39 676 €</b>		<b>31 975 €</b>		<b>69 614 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>313 331 €</b>	<b>133 709 €</b>		<b>110 008 €</b>		<b>69 614 €</b>

- Autorise le Président à signer tous les documents et conventions nécessaires pour mener à bien ces opérations dans la limite des crédits inscrits.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication

Le **16 MARS 2016**